

La Garde, le 20 décembre 2022

[Communiqué - Synthèse de presse téléchargeable ICI](#)

Partage de la ressource en eau et valorisation des eaux usées

Nous sortons progressivement du déni !



Partage de la ressource et valorisation des eaux usées étaient à l'ordre du jour des 10^e Rencontres Régionales de l'Eau et de l'Assainissement de la Délégation PACA des Canaliseurs du Sud-Est, syndicat de spécialités membre de la FRTP Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se sont déroulées au Domaine de la Baratonne à La Garde (83), vendredi 2 décembre 2022.

Le changement climatique est un mix de situations extrêmes qui ont révélé cet été, à la fois la fragilité d'un écosystème complexe et la réaction solidaire de tout un territoire. Cette journée de travail a montré que la gestion durable de la ressource en eau repose sur l'engagement collectif pour maintenir un équilibre fragile et sur la volonté politique pour agir.

« Nous sortons progressivement du déni ! La situation est telle qu'elle nécessite des investissements massifs, dont certains sont déjà programmés, et une réglementation encore plus incitative pour la REUT, comme l'ont témoigné les intervenants à nos deux tables rondes. La prise de conscience est bien réelle ! Mais la fiscalité actuelle de « l'eau paie l'eau » ne suffit plus et il devient urgent de réfléchir à un nouveau « modèle économique de l'eau » pour trouver des sources de financement innovants ! » **Yves BOURDAIS** délégué régional PACA des Canaliseurs du Sud-Est.

120 entrepreneurs, élus locaux, représentants de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage de la PACA ont participé aux deux tables rondes de cette 10^e édition animée par **Michel GARCIA, Secrétaire Général de la FRTP Provence-Alpes-Côte d'Azur**, qui ont permis de :

1. Présenter la gestion des conflits d'usage et des tensions apparues cet été sur la chaîne Durance-Verdon, du Lac de Serre-Ponçon à l'étang de Berre (voir carte) ;
1. Dresser un état des lieux de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur la région PACA avec la mise en avant de plusieurs faits, exemples et études chiffrées.



TABLE Ronde 1 **La sécheresse et le partage de la ressource / La gestion du patrimoine**

Avoir une vision politique globale pour sécuriser durablement les usages

Le lac de Serre-Ponçon a été initialement créé en 1962 pour réguler les crues sur la Durance, produire de l'électricité (10% de la production hydroélectrique française), approvisionner les agriculteurs en eau (il irrigue toute la Provence, soit 1/3 de l'irrigation française) et fournir l'eau nécessaire à la consommation humaine (les 2/3 de la ressource en eau de la Métropole Aix Marseille).

Le lac, qui contribue à 40% des activités touristiques des Hautes Alpes, a vu son niveau en juillet à 763,37 mètres, soit près de 17 mètres en-dessous de la cote optimale de remplissage.

La sécheresse de cet été est arrivée sur un lac affaibli par le faible enneigement des massifs alpins en hiver 2021/2022, par un printemps peu pluvieux et par des pics de chaleur en juin qui ont favorisé l'évaporation.

« Cet enchaînement des causes aurait pu être fatal aux 1 000 familles qui vivent directement de l'activité des 100 prestataires du lac, qui contribuent à 40% de l'économie touristique du département des Hautes Alpes, qui vit lui-même à 80% du tourisme ! » souligne **Christophe PIANA, directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)**.



« Nous travaillons depuis 2021 avec l'ensemble des acteurs économiques locaux, EDF et notre autorité de tutelle la DREAL, dans le cadre d'une convention



qui permet notamment d'installer les activités sur les rives du lac. Cet été, il a fallu œuvrer avec les arbitrages d'EDF » souligne le directeur qui a mobilisé l'ensemble des signataires une trentaine de fois depuis le mois de mars 2022 ! Au final, EDF a maintenu une cote estivale de 5m de marge, le Canal de Crau a été fermé pendant 15 j et 150 millions d'investissements sont prévus pour sécuriser durablement les usages.

Tous les territoires et toutes les activités sont concernés

Vallée de la Durance - 10 milliards d'€ d'activité économique, industrie, tourisme et agriculture dans la vallée de la Durance dépendent directement de la ressource en eau, et ont vu cet été leurs usages fragilisés.

Avec une faible humidité des sols et des températures élevées..., tous les indicateurs étaient au rouge ! Des premières tensions entre les différents acteurs sont apparues et ont pointé les usages de l'aval, notamment agricoles. Avec 30 à 40% de baisse d'activité touristique et une activité d'élevage forte consommatrice d'eau, le conflit de l'eau commençait à poindre son nez...

« *Tous les territoires et toutes les activités sont concernés !* » souligne **Philippe PICON, directeur du pôle gouvernance et ressource en eau du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)**, qui propose de mettre en place un système de prévision de la sécheresse de façon à détendre le système et déstocker autrement.

« *En privilégiant l'irrigation sous pression (goutte à goutte) par exemple, il serait possible d'économiser 100 millions de m³* » précise le directeur, qui va prioriser la rénovation de digues en accordant environ 10 à 20 millions €/an.



Il faut toutefois savoir faire du « cas par cas », car le maintien de l'alimentation en gravitaire de la Plaine de La Crau permet de maintenir une activité agricole typique, le foin de La Crau, et de contribuer à la régénération de la nappe de La Crau, elle-même intégrée à la ressource nécessaire à l'alimentation en eau de la Métropole.

Dans le même esprit, la retenue de Sainte Croix/Verdon a dû procéder à des déstockages début juillet, soit un à deux mois en avance par rapport à 2021 équivalente. Cette cote a baissé pendant l'été au rythme de 40 cm par semaine, ce qui s'est ressenti sur l'activité touristique...

Canal de Provence - D'une valeur patrimoniale de 3,2 milliard €, le Canal de Provence a quant à lui été fortement sollicité pour satisfaire la demande multi-usages de la concession (50% privé, 20% irrigation, 17% industries et PME, 13% arrosage) et pour compenser les déficits en eaux des collectivités, qui ont eu une baisse de leurs ressources locales en eau.

« *Les ouvrages de la concession régionale ont été capables de satisfaire l'ensemble des demandes ; et l'épisode de sécheresse 2022 a fait l'objet d'un accompagnement spécifique des clients agriculteurs* » précise **Franck SANFILIPPO, directeur du service de l'eau de la Société du Canal de Provence**.

Avec un débit de 220 millions m³/an à 280, soit 4% des 6 milliards m³ du bassin versant, le Canal de Provence a aussi agi en solidarité avec le Parc naturel du Verdon situé en amont. « *L'année 2023 verra la poursuite du travail à mener avec les services de l'état ainsi que des investissements de 40 millions €, au lieu de 20 millions € en 2022, pour irriguer les 20 000 ha de vigne dont les enjeux économiques sont énormes* », ajoute le directeur.

Métropole Aix-Marseille Provence - Avec 123 millions de m³ distribués en provenance de la Durance (70%), du Verdon (15%), de la nappe de La Crau (9%) et d'autres captages (6 %) à destination de 465 000 abonnés, le service public de l'alimentation en eau potable de la Métropole est maître d'ouvrage d'un élément majeur de transport d'eau brute : le Canal de Marseille. Long de 170 km, cet ouvrage alimente 36 communes et a permis de passer la sécheresse de cet été.

Le taux de rendement actuel des 7 500 kilomètres de canalisations d'eau potable est de 85%, grâce à une stratégie volontaire de renouvellement des réseaux dont l'objectif est de 1%, et à l'utilisation de logiciels performants de repérage de fuites qui permettent d'anticiper les risques de casse et de fuites majeures. Un programme est en cours d'élaboration pour définir le réseau d'eaux d'assainissement à remplacer, sur un total de 5 300 km de canalisations, pour le confort de 390 000 abonnés.

« *Nous prévoyons d'investir 24 millions € sur 15 ans dans le cadre de notre schéma directeur des eaux patrimoniales qui permet de définir un programme de travaux et une stratégie globale de gestion de réseaux, en adaptation au changement climatique* » souligne **Philippe ROBERT chef de service études générales de la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP)**.

« *Nous travaillons également sur différentes modélisations des scénarii du GIECC. Si le scénario médian du GIECC de baisse de 10% de la ressource en eau de la Durance d'ici 2050, le problème d'approvisionnement en eau se posera tous les 4 ans au lieu de tous les 20 ans !* ».

Le changement climatique est un mix de situations extrêmes, qui va de la problématique de remontée des



eaux salées dans les nappes, au faible manteau neigeux sur les alpes. « Pour s'y adapter, il va falloir stocker l'eau le plus rapidement possible et la déstocker le plus pragmatiquement possible » ajoute-t-il en soulignant « la nécessité de réfléchir à un nouveau mode de financement de l'eau ».

Un département par exemple ne peut pas payer à lui seul la sécurisation d'ouvrages qui concerne 1 million de personnes en aval...



TABLE RONDE La valorisation des eaux usées

2 La réglementation concernant la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) est en évolution et permettra de nouveaux usages

Le décret du 10 mars 2022 introduit des usages de REUT jusqu'alors non réglementés (nettoyage de voirie, hydro curage, recharge de nappe...) à titre expérimental avec une durée d'autorisation de 5 ans, venant s'ajouter aux textes de 2010 qui définissent les conditions de mise en œuvre pour l'irrigation agricole et des espaces verts.

Selon François ROBERI, chargé d'intervention eau et pollutions du service territorial Bouches du Rhône-Corse de l'Agence Rhône-Méditerranée Corse, des études et quelques dossiers de travaux de REUT interne à des stations d'épuration ont été financés dans le cadre du 11^e programme, avec une dynamique plus soutenue côté usages industriels. Mais le bilan est mitigé :

- Avec une réglementation contraignante, et des niveaux de traitement et d'analyse élevés, les projets de REUT sont onéreux en investissements et en fonctionnement, ce qui rend le prix du mètre cube non concurrentiel. Voir l'exemple des trois station d'épuration de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée.
- Des questionnements sur l'intérêt environnemental de la REUT persistent dans certaines configurations car parfois, la ressource concernée par le prélèvement et le rejet de la station d'épuration au milieu naturel est la même.

Un frémissement récent se fait sentir avec des sollicitations plus importantes depuis les tensions sur la ressource, des projets d'arrosage de golfs notamment sur le littoral et la REUT des eaux grises dans les bâtiments et les centrales à béton...

Métropole Toulon Provence Méditerranée - « Depuis 40 ans, la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) sur l'île de Porquerolles (83) est de 20% sur la période d'irrigation, soit 10 000 m³, avec des objectifs de 55% d'ici 2025 » souligne Gilles VINCENT, Vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à la transition écologique et énergétique.

« Et, selon les études menées sur nos trois stations d'épuration, les potentiels de volume sont de 454 000 m³ pour Amphitria, 210 000 m³ pour Amphora et 432 000 m³ pour Almanarre avec potentiellement des usages industriels dans les stations d'épuration, de bornes d'hydro cureurs et de nettoyage de voiries, d'arrosages d'espaces verts, des stades et de golfs, d'agriculture et d'aire de lavage de véhicules », ajoute-t-il.



De gauche à droite sur la photo : Karine BRIAND, directrice générale des services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, François ROBERI, chargé d'intervention eau et pollutions du service territorial Bouches du Rhône-Corse de l'Agence Rhône-Méditerranée Corse et Gérard BEREZIAK, directeur de la régie eau assainissement, Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, Stéphane GARRIC, Directeur régional d'Artelia, Gilles VINCENT, Vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à la transition écologique et énergétique.

En France, les Association Régionales de Santé appliquent une politique de protection extrême et la REUT se heurte aussi aux réticences des agriculteurs. « Mais les choses avancent, lentement... Parmi les signes encourageants, la réglementation est en évolution et permettra de nouveaux usages » souligne l'élu local également président du Syndicat de Traitement des Déchets de l'Aire Toulonnaise.



« J'ai réitéré auprès d'Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, ma proposition d'imposer une part de REUT de 20 % dans chaque contrat de fournisseur d'eau, comme je l'avais suggéré à Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat au Ministère de la Transition écologique et solidaire d'octobre 2018 à juillet 2020 » Gilles VINCENT.

Le « tour du monde du REUT » montre que le taux de réutilisation directe d'eaux usées traitées pour l'eau potable est de 40% à Singapour, 21 000 m³/jour en Namibie et 75 000 m³/jour aux Etats-Unis. Australie et Japon réutilisent l'eau pour les chasses d'eau des toilettes et pour les lave-linges (Australie).

Dans certains pays, comme en Australie, au Japon et en Espagne, des villes sont dotées d'un double réseau : un réseau d'eau potable et un réseau d'eaux usées traitées. Actuellement le taux de REUT est de 1% en France avec une perspective de 5% en 2025.

Le coût de la REUT est actuellement en concurrence avec l'eau brute

Le modèle économique du REUT est complexe à établir et nécessite un conventionnement des usages pour garantir les recettes d'équilibre du modèle. « *Dans le cadre de notre étude, avec des coûts estimés sur 20 ans de 1,98€ HT /m³ pour AmphitriaA, 1,07€ HT/m³ pour Amphora et 1,02€ HT/m³ pour Almanarre, le projet REUT est le moins intéressant pour les usagers, car il entre en concurrence avec l'eau brute de la Société du Canal de Provence, dont le coût est d'environ 0,40 € HT/m³* » souligne Gilles VINCENT, également membre du groupe biodiversité et eau de l'association AMORCE* qu'il préside depuis 2008.

Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) – « *La REUT est une priorité de la collectivité depuis une dizaine d'années* » souligne Karine BRIAND, directrice générale des services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) en précisant que « *Nos politiques locales sont inscrites dans les objectifs supra climat tel que les engagements de la France de tripler les eaux non conventionnelles entre 2019 et 2025, et ce avec deux axes forts : contribuer à la neutralité carbone (préservation des puits carbone naturels) et renforcer la durabilité (préserver l'eau en améliorant la sollicitation du milieu)* ».

Avec la société du canal de Provence, la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et des exploitants agricoles, la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a créé un collectif qui est allé à la rencontre du syndicat oléicole, des gestionnaires des AOP viticoles, des exploitants agricoles, d'un golf, des gestionnaires des canaux, de l'Agence Régionale de la Santé, du SDIS, du Parc Naturel Régional des Alpilles, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Direction départementale des territoires et de la mer, de la DREAL et des communes environnantes susceptibles d'être intéressées.

Il en est ressorti la volonté de :

- **Offrir une ressource stable** disponible et sécuriser les usages, notamment pour l'agriculture, marqueur de l'identité des Alpilles ;
- **Augmenter la durée de vie de l'eau en amont** pour prélever moins d'eau ;
- **Partager la ressource disponible** pour limiter la conflictualité et contribuer à la nécessaire solidarité aval-amont ;
- **Prendre conscience de la valeur de l'or bleu.**



Les projets sont nombreux

« *C'est une vision qui se porte collectivement sur tout un territoire et qui ne se duplique pas d'un territoire à l'autre. Aujourd'hui les agriculteurs et leur 7 AOP sont partants ! Nous avons mis en place un programme qui prévoit 5,7 millions € d'investissement avec des ouvrages amortissables sur 30 ans. Il en va de la beauté des paysages qui pourraient être arrosés avec de la REUT.* » souligne la directrice générale qui regrette les lenteurs d'attribution des autorisations déposées en 2019 et toujours pas obtenues.

« *Les projets sont nombreux !* » ajoute Gérard BEREZIAT, Directeur de la régie eau assainissement Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Il présente plusieurs initiatives en cours :

- **Conserver quatre stations d'épuration**, dont une en cours de création, et prioriser deux d'entre elles ;
- **Préparer deux demandes d'autorisation :**

REUT à usage urbain : nettoyage de voirie, quais de déchèteries, lavage de bennes à ordures ménagères, bornes pour camions hydro cureurs, nettoyage de panneaux solaires...

REUT à usage agricole : volonté d'irrigation d'oliviers, d'amandiers et de vignes sur une surface de 200 ha. Demande d'expérimentation sur 3 ans pour irrigation en goutte à goutte de 6 000 à 7 000 m² sur trois parcelles d'oliviers et une d'amandiers dans le souhait de démarrer été 2023.

- **Signer une convention avec la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.**

La REUT a surtout besoin de mesures incitatives pour être utilisée par le plus grand nombre

Un tour d'horizon des projets par Stéphane GARRIC, Directeur régional d'Artelia confirme un engouement récent pour la REUT dans la région PACA, et ailleurs en France.

La station d'épuration de Mandelieu-la-Napoule (06) prévoit par exemple le rejet en mer de 14 millions de m³ avec un procédé de filtration membranaire. Des projets sont également à l'étude pour l'irrigation agricole et celle du golf de Cannes Mandelieu, qui pour l'instant prélève dans la Siagne.

En plus des critères de qualité des eaux de l'arrêté de 2010 pour la REUT faciles à atteindre, des critères de qualité des boues ont récemment été ajoutés souligne Romain GIRARD, Directeur régional du Cabinet MERLIN. Et des expérimentations de réinjection vers le milieu naturel « en amont dans le petit cycle de l'eau », telles le projet Jourdain en Vendée (85) avec une capacité de REUT de 150 m³/h



extensible à 600 m³/h ouvrent la voie à une mise en pratique globale.

« S'il est bien nécessaire que la recharge du milieu naturel soit de qualité pour s'adapter à l'usage souhaité en surface, la REUT a surtout besoin de mesures incitatives » souligne le directeur régional, pour pouvoir être utilisée par le plus grand nombre, collectivités, industriels et agriculteurs... et relever le défi imposé par le changement climatique.

Il y a bon espoir puisque le « champ des possibles » de la REUT a été étendu, mais la tentation de nouvelles règlementations est toujours bien présente...

Les Canaliseurs du Sud-Est seront vigilants !



« Les échanges de cette journée ont montré l'enthousiasme et la mobilisation d'acteurs déterminés à agir sur leur territoire, ainsi que les limites du mode prochains échanges sur ces problématiques lors de leur manifestation prévue le 22 mars 2023, à l'occasion de « La Journée Mondiale de l'Eau ». »

Yves BOURDAIS

Qui sommes-nous ?

Avec 118 entreprises dont 90% ont moins de 250 salariés - 79 en Rhône-Alpes et 39 en PACA-Corse - les entreprises adhérentes des Canaliseurs du Sud-Est sont spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation et de gaz. Les Canaliseurs représentent la deuxième activité des Travaux publics (18%), derrière l'industrie routière. En Rhône-Alpes et PACA, l'activité Adduction d'eau-Assainissement représente un chiffre d'affaires de 1,025 milliard € en 2019 pour un total de 9 000 salariés. Les Canaliseurs du Sud Est sont présidés par Michel REGUILLON, avec Yves BOURDAIS délégué régional PACA et Stéphane GRAUPNER délégué régional Rhône-Alpes. Au niveau national, le président du syndicat des Canaliseurs est Pierre RAMPA.

*AMORCE : 1^{er} réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau, composé de 1 000 adhérents.

